



MULTIPASS S.A.S. – WONDERBOX

Fabrice LEPINE
Directeur Général

Objet : Accord de cession des droits à l'image à titre gratuit

Cher Partenaire,

La société Multipass SAS ayant pour nom commercial WONDERBOX (ci-après « WONDERBOX ») souhaite améliorer la présentation de ses produits en faisant réaliser, par des professionnels, des photographies illustrant les différentes prestations offertes et en mettant en place une nouvelle charte graphique. WONDERBOX entend faire réaliser lesdites photographies directement auprès de vos établissements (ci-après « Le Projet »).

L'objectif du Projet est de mettre en valeur vos prestations de manière optimale et vous offrir une meilleure visibilité et donc plus de réservations.

Tout cela précisé, nous souhaiterions, après acceptation du présent accord par vos soins, pouvoir réaliser les photographies dans vos établissements et exploiter à titre gratuit vos droits à l'image sur tous les supports et ce, selon les termes et conditions ci-après définis, dans le monde entier et pendant toute la durée de la présente.

Après acceptation de cet accord et de ses conditions, vous serez tenus de respecter les instructions fournies par WONDERBOX concernant la préparation de la séance photo. Le respect de ces instructions est indispensable afin d'assurer la réussite et le bon déroulement de la séance photo.

En cas de non respect desdites instructions, WONDERBOX pourra vous demander de lui payer le montant forfaitaire de 200 Euros, à titre de pénalité.

Par l'acceptation des présentes vous reconnaissez la propriété des droits exclusifs à WONDERBOX concernant les photographies réalisées dans le cadre du Projet, dans le monde entier et pendant toute la durée de la présente. Pour cela, vous vous engagez à ne pas utiliser/reproduire de quelque manière que ce soit et sur quelque support de communication que ce soit toute type de photographie réalisée dans le cadre du Projet.

Néanmoins, WONDERBOX vous octroie la possibilité d'acquérir les photographies. A cet effet, les conditions particulières de vente et la grille tarifaire vous seront communiquées sur simple demande.

Dans cette hypothèse vous auriez alors la possibilité d'utiliser lesdites photographies uniquement sur vos supports de communication interne (notamment sur votre site internet, annuaire, etc.).

Le présent accord octroie donc à WONDERBOX les droits exclusifs suivants: tous droits de reproduction, de représentation, d'exploitation et d'usage des photographies qui seront réalisées dans le cadre du Projet, selon les conditions suivantes

- Dans le monde entier et pendant toute la durée de la présente: presse, contenu éditorial, petites éditions (sous tout format, tel que, uniquement à titre d'exemples et sans restrictions, mailing, dossiers de presse, imprimés publicitaires, brochures, catalogues, dépliants, échantillons), affichage, points de vente (tout type de matériel publicitaire sur les lieux de vente, tel que, à titre d'exemples et sans restrictions, affiches, affichettes, pancartes, brochures, catalogues, dépliants, présentoirs, écrans vidéo), usage commercial, industriel, emballages, relations publiques, Internet (tout type d'exploitation mondiale, y compris, mais sans limitation, les sites de réseaux sociaux et de partage de vidéos), Nouvelles Technologies (telles que téléphones mobiles, « smartphones », iPads et similaires), CD-Rom/ DVD, CRM (« Customer Relationship Management »).



WONDERBOX aura également le droit exclusif d'utiliser les photographies réalisées dans le cadre du Projet pour un usage interne, usage historique, pour archives, pour un usage institutionnel (y compris, mais sans s'y limiter, pour des vidéos, des brochures, et pour les sites Internet de l'entreprise), et ce dans le monde entier et pendant toute la durée du présent accord.

WONDERBOX aura le libre choix dans l'adaptation/modification et l'utilisation qu'elle fait des photographies et des supports susmentionnés pour toute la durée du présent accord.

Il est entendu qu'à l'occasion de la captation de l'image d'un de vos salariés et/ou d'un de vos clients et/ou de toutes autres personnes présentes lors de la séance photo, vous vous engagez à obtenir une autorisation écrite desdites personnes pour l'exploitation de leur image. Préalablement à l'exploitation de ces images, un accord de cession des droits identique à celui-ci-attaché en Annexe 1 devra être signé par vos salariés et/ou vos clients et/ou toutes autres personnes ayant participé à la séance photo.

A cet égard vous vous engagez à remettre les accords de cessions des droits à l'image conclus avec lesdites personnes à première demande de WONDERBOX.

Il est entendu que vous demeurez seul responsable des images de vos salariés, clients et de toutes autres personnes utilisées lors de la réalisation de la séance photo. En aucun cas WONDERBOX ne pourra être tenue pour responsable de tout différend né de l'exploitation desdites images.

Vous garantisiez donc WONDERBOX contre toute réclamation, de quelque nature que ce soit qui pourrait être formulée à ce titre et vous vous engagez à prendre en charge toutes les conséquences dommageables qui pourraient en résulter pour WONDERBOX et/ou des tiers, et à assumer à vos frais et risques toute défense en justice.

Cet accord entre en vigueur à compter de la date de sa signature et restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018.

Nous espérons par cette proposition pouvoir continuer à développer notre collaboration.

Le présent accord pourra être signé électroniquement grâce à un dispositif extranet sécurisé qui assurera l'identité du signataire et garantit l'intégrité du document. Votre acceptation au présent accord sera réputée obtenue lors du « double clic » sur le bouton validation, sous réserve d'avoir préalablement coché la case portant la mention « J'ai lu et j'accepte le présent accord de cession des droits à l'image à titre gratuit », présente dans le formulaire qui accompagne le présent accord. WONDERBOX confirmera l'accord du Partenaire par l'envoi d'un email de confirmation, après réception informatique de l'accord via le dispositif sécurisé. L'accord sera alors valablement formé et conclu à la date de confirmation par WONDERBOX.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Fabrice LEPINE
Directeur Général
Multipass SAS – Wonderbox





ANNEXE 1

AUTORISATION DE CESSIION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné (e) _____, accorde à

_____ [Merci de compléter avec vos
Coordonnées],

la permission irrévocable de reproduire ou diffuser toutes les photographies ou les images prises de moi le :

[Lieu, date].

Les images pourront être exploitées et utilisées par des tiers (notamment par la société MULTIPASS SAS – Nom Commercial WONDERBOX, notre partenaire), sous toute forme ou tous supports connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier sans aucune limitation, pour la durée maximale légale de la protection des droits, intégralement ou par extraits.

La présente autorisation est donnée pour tous les domaines d'exploitation: commerciale, publicité, promotion, fabrication, emballage, distribution, production, sans que cette énumération soit limitative.

La présente cession de droit est consentie, à titre gracieux, sans contrepartie pécuniaire.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits.

Je déclare avoir 18 ans ou plus et être compétent(e) à signer ce formulaire en mon propre nom.

J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Nom:

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Pays :

Date :

Signature précédée de la mention «lu et approuvé :



AUTORISATION DE CESSIION DE DROIT A L'IMAGE

(MINEUR)

Je soussigné(e): _____ [nom du représentant légal de l'enfant nommé :
_____, âgé de ____ ans, résidant
à: _____
déclare que l'enfant peut être photographié(e) et accorde à:

_____ [Merci de compléter avec vos
Coordonnées],

la permission irrévocable de reproduire ou diffuser toutes les photographies ou les images prises de l'enfant :

[Lieu, date].

Les images de l'enfant pourront être exploitées et utilisées par des tiers (notamment par la société MULTIPASS SAS – Nom Commercial WONDERBOX, notre partenaire), sous toute forme ou tous supports connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier sans aucune limitation, pour la durée maximale légale de la protection des droits, intégralement ou par extraits.

La présente autorisation est donnée pour tous les domaines d'exploitation: commerciale, publicité, promotion, fabrication, emballage, distribution, production, sans que cette énumération soit limitative.

La présente cession de droit est consentie, à titre gracieux, sans contrepartie pécuniaire.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits.

J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Nom du représentant légal de l'enfant:
Adresse du représentant légal de l'enfant :
Ville :
Code Postal :
Pays :

Date :

Signature du représentant légal de l'enfant
précédée de la mention « lu et approuvé » :